

# Comment ils vont contourner le décumul

## Quatre de nos élus doivent choisir entre leur commune et le Parlement wallon

● La rentrée du Parlement wallon, hier, et la prestation des nouveaux députés coïncident cette année avec un changement majeur au sein de quelques conseils communaux. Décret anti-cumul oblige, certains bourgmestres ou échevins vont se mettre en congé et désigner un successeur faisant fonction. Ce sera le cas à Flémalle, Grâce-Hollogne et Esneux. À Aywaille par contre, Philippe Dodrimont entend bien faire de la résistance...

Hier, c'était la rentrée du Parlement wallon. L'occasion de voir le décret anti-cumul voulu par les Écolos porter ses pleins effets. Ou presque... Chez nous, quatre élus sont concernés par ce fameux décret : Isabelle Simonis (bourgmestre PS de Flémalle), Maurice Mottard (bourgmestre PS de Grâce-Hollogne), Philippe Dodrimont (bourgmestre MR d'Aywaille) et Christie Morreale (échevine PS d'Esneux). Tous ont été élus le 25 mai dernier, en sachant qu'ils devaient dès lors choisir entre leur siège au Parlement wallon et leur mandat communal.

Mais ce fameux décret, qui interdit à un parlementaire wallon de siéger également au sein d'un collège communal, prévoit cependant une

période transitoire, qui court jusqu'à la prochaine échéance électorale commu-

**JUSQU'EN 2018, LES CUMULARDS PEUVENT DÉSIGNER UN FAISANT FONCTION**

nale, soit 2018. Jusque-là, les élus concernés ont ainsi la possibilité de « *se déclarer empêchés dans l'exercice de l'un ou l'autre mandat* », précise le décret, entré en vigueur en 2010.

À l'époque, Écolo avait fait de l'application de ce décret anti-cumul une condition sine qua non à sa participation au Gouvernement. L'objectif des Verts était alors d'interdire tout cumul. Mais, coalition oblige, ils ont finalement dû se satisfaire d'un compromis : 25 % des cumulards pourront en effet conserver leurs deux sièges. Il s'agira de ceux qui ont obtenu le meilleur taux de pénétration au sein de chaque groupe.

Une dérogation dont ne bé-

**CERTAINS RÈVENT DE REVOIR CE DÉCRET MAINTENANT QU'ÉCOLO N'EST PLUS LÀ**

néficient pas les parlementaires wallons liégeois, cette prérogative étant réservée de facto aux grands ténors des partis...

Ce décret n'avait donc pas fait l'unanimité, loin de là. Au sein du MR tout d'abord, qui a toujours pointé du doigt ce décret comme une aberration, mais également parmi la majorité. PS et cdH ont en effet évoqué à l'époque « *une sucette offerte aux Écolos* ».

Une chose est sûre, alors que les Verts ont aujourd'hui été écartés du Gouvernement wallon, les voix s'élèvent de plus en plus pour dénoncer ce décret, ouvertement considéré maintenant comme un frein à la complémentarité, nécessaire, entre ces deux niveaux de pouvoir que sont les communes et le Parlement wallon. Certains rêvent d'ailleurs de profiter de l'absence d'Écolo dans la majorité wallonne pour revoir cette disposition au plus vite.

Et, surtout, avant 2018, date à laquelle bourgmestres ou échevins élus au Parlement wallon devront choisir clairement et n'auront plus la possibilité de désigner des « faisant fonction ». ■

GEOFFREY WOLFF

## ESNEUX

## Un binôme échevinal Morreale-Balthazar

Christie Morreale, la première échevine socialiste d'Esneux, a choisi le Parlement wallon. Elle sera remplacée à Esneux par Stéphane Balthazar, qui deviendra « conseiller en charge de fonctions scabinales ». Elle continuera à assister aux collèges, mais c'est lui qui y votera et qui bénéficiera du traitement d'échevin. ■

## AYWAILLE

## Dodrimont résiste et... reste

Le bourgmestre d'Aywaille n'a jamais caché ce qu'il pensait du décret anti-cumul. Hier, il a donc annoncé qu'il se refusait à choisir entre son siège de parlementaire et son mayorat. « *Dans ma lecture actuelle du décret et de son application, j'ai le sentiment qu'il y a quelques failles, explique-t-il. Mon choix, c'est donc d'attendre et de ne pas décider. D'autant que personne ne veut me remplacer à Aywaille. Si on arrive à me prouver juridiquement que j'ai tort, je respecterai la Loi, mais jusqu'à nouvel ordre, je resterai bourgmestre et parlementaire.* » ■

## GRÂCE-HOLLOGNE

## Il sera bourgmestre bénévole

Maurice Mottard a annoncé hier qu'il serait dorénavant « *bourgmestre bénévole* » de sa commune. En clair, il restera bourgmestre en titre et désignera un « faisant fonction », qu'il épaulera. Mais le nom de son remplaçant n'était pas encore connu hier. Il devrait être dévoilé aujourd'hui. ■

## FLÉMALLE

## Thémont remplace Simonis

À Flémalle, la décision était connue de longue date. Isabelle Simonis avait en effet annoncé voici quelques mois déjà qu'elle opérerait pour le Parlement wallon et confierait le mayorat faisant fonction à sa Première échevine, Sophie Thémont. ■